

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Stanislas :

QUE les règlements suivants ont été adoptés à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 16 décembre à 20h30 au 1302, rue Principale à Saint-Stanislas

- 2024-03 concernant la garde d'animaux sur le territoire
- 2024-04 relatif à la régie interne des séances du conseil
- 2024-05 relatif à la gestion contractuelle

Lesdits règlements peuvent être consultés au bureau de la Municipalité pendant les heures ordinaires d'ouverture ainsi que sur le site internet de la municipalité au www.saint-stanislas.ca.

Donné à Saint-Stanislas le 18 décembre 2024



Marie-Claude Jean
Directrice générale et greffière-trésorière